

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التجارة

مديرية التجارة لولاية البليدة

Direction du Commerce

de la wilaya de Blida

النظام الداخلي للمسابقة الولائية

لأحسن تاجر في السنة

Règlement Intérieur du Concours

« METIDJA COMMERCE »

BLIDA WRIDA 2017

« Meilleurs commerçants de l'année »

Edition 2017

### **Article 01 :**

Le concours «**Mitidja commerce Blida 2017** », est organisé par la wilaya de Blida pour l'année **2017**, il a été conçu pour sélectionner le meilleur commerçant de l'année, qui aura démontré une volonté d'améliorer l'environnement en matière, d'aménagement des locaux commerciaux, points de vente et surfaces commerciales.

Ce prix valorisera la créativité et la qualité des innovations mises en œuvre chez les commerçants en matière :

- ✚ D'aménagement intérieur et extérieur des locaux.
- ✚ De prestation et de la qualité des services.
- ✚ De la propreté et du respect de l'environnement.

### **Article 02 :**

L'objectif du concours est de récompenser Dix (10) lauréats, entre commerçants, artisans et prestataires de services, qui ont aménagés leur locaux commerciaux, conformément à l'arrête, de Monsieur le Wali de Blida, **N° 2944 du 29/09/2016** relatif aux règles de l'urbanisme commercial à travers la wilaya de Blida.

### **Article 03 :**

Le concours «**Mitidja commerce Blida 2017** », est supervisé par un jury désigné par arrêté de Monsieur le wali, composé des représentants suivants :

- Un représentant de l'assemblée populaire de wilaya
- Direction de l'urbanisme l'aménagement de la construction et de la ville
- Direction du commerce
- Direction du tourisme et de l'artisanat
- Direction du logement
- Direction de l'Environnement
- Une Association protection du consommateur.
- Chambre du commerce et de l'industrie de la Mitidja.
- l'union générale des commerçants algériens de la wilaya de Blida.

### **Article 04 :**

Les prix pour les **dix (10) meilleurs commerçants** seront décernés par la commission de wilaya sous la présidence de monsieur le wali, toutes activités confondues et qui sont les suivantes :

- ✚ prix commerce en alimentation générale, confiserie et produits laitiers.
- ✚ prix commerce fruits et légumes.
- ✚ prix commerce habillement, tissu, et chaussures
- ✚ prix commerce électroménager, informatique, quincaillerie, cosmétique et produits similaires.
- ✚ prix boucherie et poissonnerie
- ✚ prix boulangerie et pâtisserie
- ✚ prix restaurant et fastfood
- ✚ prix hôtellerie
- ✚ prix superette et grandes surfaces
- ✚ prix kiosque multi service, agences immobilières, etc.

### **Article 05 : Modalités de participation.**

La participation au concours est gratuite et ouverte aux commerçants implantés sur tout le territoire de la wilaya de Blida.

Sont autorisés à participer au concours, les commerçants, artisans et prestataires de services, ayant un local commercial ouvert au public, ayant une activité légale avec registre de commerce ou carte d'artisan.

La préférence sera accordée à tout commerçant ayant adhéré ou désirant adhérer auprès de la chambre du commerce et d'industrie de la Mitidja ou au sein d'associations à caractère professionnels spécialisées par filières d'activités comme cité à l'article 4 ci dessus.

Les candidats à la participation au concours, peuvent retirer le formulaire d'inscription auprès de la direction du commerce de la wilaya de Blida sise à, cité 1<sup>er</sup> mai ouled yaich Blida à compter du **02 Janvier 2017**.

Le formulaire de candidature est téléchargeable sur le site web de la direction du commerce: [www.dcwblida.dz/fr](http://www.dcwblida.dz/fr), soit retiré auprès de la chambre du commerce et d'industrie de Blida à partir de la même date sus citée.

### **Article 06 :**

Les commerçants désirant participer au concours, doivent adresser un dossier de candidature comportant:

- + une demande de participation adressée à monsieur le directeur du commerce ;
- + Fiche de renseignement (à retirer auprès de la direction du commerce) ;
- + copie du registre de commerce ou carte d'artisan.
- + Fiche d'adhésion à la chambre du commerce et d'industrie de la Mitidja.

### **Article 07 :**

Le formulaire d'inscription retiré ou téléchargé dument renseigné doit être déposé avec le dossier fourni auprès de la direction du commerce de la wilaya de Blida sise à, cité 1<sup>er</sup> mai Ouled Yaich, au plus tard le **20 Janvier 2017** avant **16h** heure de clôture, soit par courriel à l'adresse électronique : [dcwblida@gmail.com](mailto:dcwblida@gmail.com), avant minuit heure de clôture.

**Les commerçants ayant déjà obtenu une attestation d'encouragement délivrées par les autorités locales, lors des opérations d'embellissement précédentes de la wilaya de Blida, peuvent en plus de leur participation au concours, s'acquitter d'un montant de 200 DA symbolique et qui sera versée sur le compte de l'association de consommateurs et qui sera destiné aux frais engendrés par le concours et sous la responsabilité du trésorier de la commission.**

Le candidat ne peut participer qu'à une seule catégorie de prix, en plus de celle du Prix du public et qui est défini comme suit :

### **Prix du public**

Il est créé le prix du public avec inscription automatique du commerçant déjà sélectionné, les clients voteront pour désigner leur commerce préféré. Ce dernier se verra décerner le prix du public à savoir, la mise à disposition d'une pleine page dans une édition d'une revue spécialisée et de la remise d'un prix du public par monsieur le wali de Blida.

Pour participer, le commerçant recevra les orientations nécessaires lors de son inscription, pour faire voter ses clients notamment via une plateforme internet.

### **Article 08 : critères de notations des participants :**

Une grille d'évaluation des locaux commerciaux et comportant les critères de notation des participants suite aux visites effectuées est jointe en annexe du présent règlement.

**Nb: Tout candidat sera éliminé d'office en cas, d'exposition de marchandises en dehors des locaux commerciaux, du non respect de la propreté du voisinage de son local commercial et l'occupation illicite des trottoirs et de la voie publique.**

### **Article 09 : Attribution des notes**

Des fiches de notation seront remplies et signées par chaque membre du jury, et validées par le directeur du commerce.

Les critères d'évaluation font l'objet d'une note validée par les membres du Jury.

En cas d'égalité, c'est l'ensemble du jury qui attribue une note complémentaire, afin de départager les candidats. Si l'égalité persiste, Le président du jury tranche.

Si la qualité des candidatures reçues n'est pas jugée suffisante par le jury, les prix ne sont pas attribués.

### **Article 10 :**

Le classement et la proclamation des lauréats seront effectués par la commission de wilaya sous la présidence de monsieur le wali.

### **Article 11 :**

En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué.

### **Article 12 :**

La date pour l'attribution du prix est fixée pour le **05 juillet 2017**.

### **Article 13 : Désignation et remise des prix**

Les membres du jury établissent, sur la base des formulaires d'inscription reçus, une première sélection pour ne retenir que les commerces éligibles à recevoir un prix. Ensuite, une visite anonyme des commerces retenus est organisée.

**Article 14** : La visite des commerces se fait soit par un membre du jury, soit par des enquêteurs désignés par la commission et mandatés par le jury.

Les membres du jury ainsi que les enquêteurs ne visitent pas les commerces avec lesquels ils ont des liens d'intérêts.

**Article 15** : Chaque candidat reçoit au minimum 2 visites anonymes pour l'analyse des critères. Les visiteurs (membres du jury et/ou enquêteurs) ne s'annoncent pas et n'ont aucun contact avec les candidats dans le cadre de leur mandat.

**Article 16** : Le jury ne peut valablement délibérer qu'en présence de la majorité de ses membres, dont le président. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas d'égalité de voix, le vote du président emporte la décision.

**Article 17** : Les membres du jury ayant des liens d'intérêts avec un commerce candidat s'abstiennent lors des votes.

**Article 18** : Les nominés sont informés de leur sélection par le directeur du commerce en présence d'un membre de la commission de wilaya.

**Article 19** :

Les prix seront décernés lors d'une cérémonie organisée à cet effet sous le haut patronage de Monsieur le wali.

**Chacun des lauréats se verra remettre individuellement, un trophée et/ou une reconnaissance par une attestation de lauréat.**

**Article 20** :

Les organisateurs ne pourront être l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager leur responsabilité. Il en est de même en cas de problèmes techniques avant et pendant la durée du concours.

De manière générale, aucune information ne sera fournie sur les formulaires d'inscription transmis, leur nombre, l'identité des candidats, etc.

**Article 21** : Seuls les commerçants respectant les dispositions légales en matière de commerce et d'engagement du personnel applicables pourront participer au concours.

**Article 22** : En cas de doute, l'administration se réserve le droit de vérifier ce point et le candidat devra remettre tout document utile à prouver le respect des dispositions légales, sous peine d'annulation de sa candidature.

**Article 23** : Les décisions prises sur la base du présent règlement, notamment le choix des lauréats des prix, l'annulation de candidatures ou l'attribution des prix, ne constituent pas des décisions administratives et ne sont pas sujettes à recours. Les candidats n'ont pas de droit à obtenir un prix.

**Article24** : Du fait de leur participation à ce concours, les lauréats acceptent que leurs noms soient communiqués publiquement sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère un droit à être rémunéré ou un quelconque autre droit ou avantage.

**Article25** : La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**Article26** : Toutes difficultés quant à l'application du règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs.

**Article27** : La proclamation des prix est sans appel, par conséquent aucun recours n'est accepté.

**Le directeur du commerce**

**Lu et approuvé par le candidat**

MITIJA COMMERCE